

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 19 décembre 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 15, 16 et 17 décembre 2014**

**2014 DDCT 223** Convention de prêt à usage avec l'association Le Patronage laïque du 15e – Maison Pour Tous relative aux locaux sis 61, rue Violet (15e).

**Mme Pauline VERON, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-14 ;

Vu le projet de délibération, en date du 2 décembre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation la signature d'une convention de prêt à usage relative aux locaux situés 61, rue Violet, Paris 15<sup>ème</sup> avec l'association « Le Patronage laïque du 15e - Maison Pour Tous » ;

Vu l'avis du Conseil du patrimoine, en date du 19 novembre 2014 ;

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement, en date du 1<sup>er</sup> décembre 2014

Sur le rapport présenté par Mme Pauline VERON, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention de prêt à usage dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association « Le Patronage laïque du 15e - Maison Pour Tous ».

Article 2 : En application de la convention susmentionnée, des locaux d'une superficie de 332 m<sup>2</sup>, situés 61, rue Violet, Paris 15e, sont mis à disposition de l'association « Le Patronage laïque du 15e - Maison Pour Tous » à titre gratuit, jusqu'au 30 juin 2016.

Article 3 : Cette mise à disposition à titre gratuit représente une contribution non financière annuelle de 129.812 euros consentie par la Ville de Paris à l'association « Le Patronage laïque du 15<sup>ème</sup> - Maison Pour Tous ».